

Rapport de la sous-commission des comptes 2022

Dicastère de la jeunesse, des sports, de la santé et du service d'incendie et de secours (DJESSS)

Composition de la sous-commission

Membres :	Madame Ilinka Guyot	Les Vert-e-s
	Monsieur Karim Boukhris	POP, rapporteur
	Monsieur Cédric Haldimann	PLR

La sous-commission du DJESSS s'est réunie le mardi 28 mars 2023 de 07h30 à 12h00 en présence des personnes suivantes :

- M. Thierry Brechbühler, conseiller communal
- Mme Ana Sarrias, assistante de direction (procès-verbal)
- Mme Margaux Tissot, vice-présidente du Parlement des jeunes
- Mme Alma Diaz, trésorière du Parlement des jeunes
- M. Souhaïl Latrèche, chef du service de santé et promotion de la santé
- Mme Ruth Hynek Hlavizna, responsable du Centre d'orthophonie
- Mme Clotilde Delbruyère, responsable du Centre de santé scolaire
- M. Michel Villarejo, chef du service des sports
- Mme Cristèle Segura, cheffe du service de la jeunesse
- Mme Joanna Carrard, adjointe administrative et coordinatrice de l'accueil extrafamilial
- M. Grégory Duc, commandant, chef du Service d'Incendie et de Secours des Montagnes neuchâteloises (SISMN)
- Mme Roxann Durini, assistante administrative, SISMN

Introduction

Souhaitant la bienvenue aux participant-e-s, le chef de dicastère ouvre la séance en informant du résultat des comptes de la Ville. Bien que l'exercice

soit déficitaire, il y a une amélioration par rapport au montant budgétisé. Il salue les efforts des services sur les postes de *biens, services, autres charges exploit.* (BSA) et termine en remerciant le Service de la santé et promotion de la santé (SSPS) pour la mise à disposition de la salle. Le tournus effectué dans ce cadre permet aux commissaires de se familiariser avec les locaux et les services du DJESSS.

115 / Parlement des jeunes (PJ)

L'année 2022 a été marquée par l'organisation de la Conférence des Parlements de Jeunes (CPJ) en octobre dernier. Cet événement organisé avec des membres de la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes a permis de réunir des membres de PJ de toute la Suisse et d'autres pays dans différents endroits de la ville durant un week-end (env. 140 personnes). Le concours de vidéos réalisées par les jeunes chaux-de-fonniers-ières a été très apprécié par les participants-es et a permis de donner une bonne visibilité à la ville et les activités du PJ.

Passablement occupés par la préparation de la CPJ, le groupe de travail événementiel a organisé moins d'événements que prévus, les coûts alloués ont par conséquent été moindres que ceux portés au budget (moins de CHF 1'000.- contre CHF 4'000.- budgétisés). De nombreux projets externes ont pu être soutenus au travers l'enveloppe de CHF 5'000.-. Cette aide a permis notamment à des formations musicales de concrétiser leur projet de disque.

Comme le prévoit le règlement du PJ, l'excédent de l'exercice de CHF 4'603.- sera versé dans le Fonds Sombaille Jeunesse.

Le comité, composé de 13 jeunes, verra sa composition passablement changer en 2023 compte tenu du roulement prévu dans le fonctionnement du parlement des jeunes. Le fonctionnement du PJ s'étant pérennisé ces dernières années, les changements devraient s'opérer de manière sereine.

Les commissaires saisissent l'occasion donnée de féliciter le comité pour tous les projets portés durant l'année.

311 / Centre santé sexuelle - Planning familial

Les échanges avec le Canton sur la réforme en matière de santé sexuelle ont conduit à la signature d'un contrat de prestations prenant effet au 1^{er} janvier 2023. Le soutien financier accordé est légèrement supérieur à celui

des années précédentes, ce qui est rassurant pour la pérennité des activités du centre.

À l'avenir, les trois entités, que sont les Centres de santé sexuelle-planning familial des Villes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Générations Sexualité Neuchâtel, auront des prestations et des prix harmonisés, quand bien même elles travaillent avec des laboratoires différents. Pour rappel, les prix de certaines prestations du centre avaient été augmentés il y a quelques années pour des raisons budgétaires.

482 / Centre de santé scolaire

Le service a poursuivi ses activités à satisfaction durant l'exercice. Si les collaborations en lien avec la santé (école obligatoire ou autres entités) sont toujours aussi intenses et cordiales, le SSPS remarque une augmentation des constats médicaux et des situations compliquées. Le tissu social s'est fragilisé et la tension a augmenté. Bien que cet aspect ne soit pas visible au travers des comptes, le chef de service tient à le signaler dès lors que l'investissement du personnel est plus important. L'âge des enfants concernés a également baissé. Le manque de médecins se fait ressentir et certains parents semblent désespérés lorsqu'il s'agit de trouver des professionnels de la santé (psychiatrie, ergomotricité, ergothérapie etc..).

Pour pallier la pénurie, un groupe de travail pluridisciplinaire vient d'être créé et des discussions ont également lieu avec le RHNe. La participation du SSPS au congrès médical de Crans-Montana permet de relayer la recherche de La Chaux-de-Fonds auprès des professionnels de la santé ; les délégués médicaux sillonnant la Suisse romande. Bien que cela ait porté ses fruits les années précédentes, la pénurie de personnel de santé s'est généralisée et d'autres actions sont nécessaires pour attirer les médecins. Il s'agit avant tout de communiquer sur les atouts de la ville et de faciliter leur installation.

S'agissant du dépassement du poste *Matériel médical – CSS*, il s'explique par le fait que le budget prévoyait le contrôle des pharmacies du secteur sud alors que la remise aux normes a pu s'effectuer sur l'ensemble des pharmacies de l'école obligatoire.

Les dépistages dentaires se font maintenant directement dans les collèges de la ville et ce sont les médecins-dentistes de la place qui se déplacent. Le coût du dépistage par élève se monte à CHF 11.-. La prophylaxie dentaire a été étendue aux élèves de 6H à 8H pour qui le brossage semble le plus problématique selon les constats effectués.

483 / Centre d'orthophonie

Comme mentionné plus haut, la charge de travail du personnel a augmenté. Le poste *Salaires du personnel* enregistre l'augmentation du taux d'activité d'une collaboratrice administrative. Les exigences dans les domaines administratifs et les procédures liées au système de facturation se sont accrues, le temps de travail consacré lors de chaque signalement a augmenté, passant de 15 à 45 minutes. À noter que le taux d'activité est annualisé, les horaires du Centre sont calqués sur ceux de l'école obligatoire.

Enfin, il est indiqué que le projet de déménagement à Serre 14 est toujours d'actualité, des plans ont été réalisés. Pour rappel, il s'agit de pallier les problématiques actuelles liées à l'absence de salle d'attente, l'exiguïté des locaux etc...

520 / Service des sports

L'arrivée du nouveau chef en mars 2022 a permis de revoir quelque peu l'organisation. La collaboration est bonne, permettant au service d'avancer à satisfaction sur les deux grands projets de rénovation des piscines/patinoires des Mèlèzes.

Les travaux piscine démarreront à partir du 14 août 2023. En ce qui concerne la patinoire, la phase projet arrivant à bout touchant, le dossier formalisé pourra être présenté prochainement aux entités concernées, notamment aux commissions des sports et INFRUEN. Sur ce projet majeur, des soutiens financiers externes seront nécessaires et les échanges sur cette thématique restent importants.

En parallèle, le service poursuit ses missions visant à soutenir les clubs, la promotion du sport et du mouvement. En 2022 ont eu lieu plusieurs manifestations, telles que la première course d'escalier "la verticale Espacité", les Family Games, la Trotteuse-Tissot ou encore l'offre Midi-Tonus. Le compte *Prestations de services* enregistre une diminution de recettes dès lors que le niveau de fréquentation depuis le Covid n'a pas été retrouvé, cela est également le cas pour les salles de fitness, par exemple. Le poste *Prestations de services de tiers* enregistre les coûts liés pour trois sessions Midi-Tonus au lieu de deux en 2021.

Durant l'année, le chef de service a pu se familiariser avec d'une part, les équipes des différents sites et d'autre part, les clubs et les sociétés sportives de la ville. De minimes changements en termes de polyvalence et synergies ont été opérés au sein du service. Les rencontres avec les personnes des

comités qui œuvrent toute l'année à la formation des jeunes ont permis de remonter certaines problématiques.

Pour l'heure, le service a dressé un état des lieux des installations sportives afin de déterminer en regard des ressources et des situations d'urgence, les investissements à planifier à moyen terme. Ce travail a été réalisé également avec le parc de véhicules.

Ce fil conducteur permet d'avoir une vision plus large des travaux à réaliser, notamment ceux qui concernent le site de la Charrière, les Arêtes ou Numa-Droz.

521 / La Charrière, terrains, piste, halles

La piste d'athlétisme ne pourra pas être homologuée par Swiss Olympic au-delà de l'année 2024. Une rénovation complète est indispensable pour qu'une manifestation de l'envergure du Résisprint puisse s'y dérouler.

Le pont d'athlétisme a d'ores et déjà fait l'objet d'une rénovation durant l'année 2022.

Les containers, utilisés en tant que vestiaires et les gradins arrivent en fin de vie, il s'agira de s'y atteler prochainement.

Le pavillon des sports de la Charrière, seule salle triple communale, est louée de manière optimale. Actuellement, il est constaté un manque de ce type d'installation. Les discussions se font au niveau cantonal pour une reconnaissance des besoins.

S'agissant de la subvention du Panathlon, le soutien se fait au travers de prestations, soit la mise en disposition des installations sportives et des équipes. De ce fait, la subvention de CHF 3'000.- qui était inscrite dans les comptes n'a pas été versée en 2022.

524 / Piscines des Arêtes et Numa-Droz

La piscine des Arêtes connaît une baisse de fréquentation, le bassin ne répond plus aux besoins actuels. Les deux couloirs réservés pour la pratique de la natation et l'espace dédié aux loisirs semblent insuffisants et peu attractifs. Une analyse chauffage, ventilation, sanitaire et électricité (CVSE) est planifiée cette année en vue d'anticiper le remplacement du monobloc arrivant en fin de vie. À noter, qu'en 2022, la température de l'eau (28C°) n'a

pas été abaissée dès lors que l'eau est chauffée grâce au chauffage à distance.

En ce qui concerne la piscine de Numa-Droz, le bassin permet de répondre aux besoins scolaires et du Club de natation. Bien que le fond mobile en béton ait fait l'objet d'une rénovation, le système de commande est vieillissant ce qui a causé plusieurs pannes durant l'année 2022.

525 / Piscine, patinoires des Mélèzes

Durant l'exercice écoulé, le service a analysé, avec le bureau d'assistance au maître d'ouvrage mandaté dans le cadre du projet de rénovation, les solutions d'optimisation des deux installations en termes de consommation énergétique. Le démarrage des travaux de rénovation de la piscine, prévu à la mi-août 2023, nécessitera une fermeture anticipée d'un mois en raison de la durée des travaux qui vont s'étaler sur 10 mois.

La météo clémente de l'année 2022 a permis de flirter avec les entrées records de 2015.

Le poste *Amort. Immo. Incorporelles non planifiés* enregistre l'amortissement du crédit d'étude relatif à la rénovation de la patinoire selon le rapport qui a été soumis au législatif en mars 2021.

En réponse à un commissaire, il est indiqué que la remarque concernant le poste *Entrées* spécifiera le montant (CHF 11'500.-) correspondant au coût de location de la glace au mouvement juniors du HCC, versée sur ce compte en lieu et place du compte *Locations salles-terrains-installations*.

550 / Service de la jeunesse

L'année 2022 a été synonyme de beaucoup de changements au niveau du personnel. Tous les secteurs (animation, préscolaire, parascolaire, secrétariat) ont été touchés. La cheffe de service a été remplacée à son ancien poste de responsable du parascolaire et 3 nouvelles responsables ont ensuite été nommées en cascade.

Au sein du secrétariat, 2 collaboratrices sur 3 ont quitté leur poste et ont été remplacées en cours d'année.

Malgré les nombreux changements, la motivation des équipes reste forte et la dynamique positive du service permet à chacun et chacune de passer à travers les perturbations qui ont animé chaque secteur.

Les travaux sur la révision de la loi sur l'accueil des enfants se poursuivent au niveau cantonal, notamment en regard des changements qui vont être opérés par la Confédération. Il s'agira de suivre attentivement le dossier pour que la situation, notamment celle de l'accueil des plus grands, ne soit pas péjorée.

S'agissant du secrétariat, vitrine du service et par extension de la Ville, l'équipe est bienveillante, restant à l'écoute des demandes des familles en les réorientant vers d'autres services ou entités au besoin. Bien que la Ville réponde aux taux de couverture en pré et parascolaire fixés par la loi, toutes les demandes liées à l'accueil extrafamilial ne peuvent être comblées. Les inscriptions pour la rentrée 2023 risquent d'être encore plus importantes, dès lors qu'avec la reprise économique, de nombreuses demandes répondront aux critères d'attribution (activité professionnelle et taux d'activité des parents).

La numérisation des documents des familles, nécessaires au calcul des capacités contributives, dans le respect de la protection des données, mis en place depuis environ un an se poursuit. Les frais qui en découlent sont imputés dans les prestations informatiques.

Depuis également un an, le service utilise un nouveau support de communication à l'interne : la Newsletter dont le contenu est amené par toutes et tous les collaborateurs-trices.

Concernant l'animation socio-culturelle, les nouveaux projets (Aventures estivales, Smalazik 1 et 2) ont été largement appréciés.

La reprise des Mercredivertissements au sein du bâtiment de Serre 12 affichent complets toutes les semaines. Un reportage sur ces activités a été réalisé par Couleurs locales et a été diffusé début mars.

551 / Accueil parascolaire

En 2022, 12 places supplémentaires ont pu être ouvertes dans la structure de Crêtets 91, totalisant 538 places communales pour environ 800 enfants accueillis chaque semaine. Sur ce nombre, 97 places concernent des places privées subventionnées. Le taux de couverture en ville de La Chaux-de-Fonds est de 21.6% pour le parascolaire.

L'année a vu la mise en place d'un audit destiné aux enfants (PAROLES) : processus visant à améliorer la mise en œuvre et l'application des prestations socio-éducatives en structures parascolaires. L'objectif était de donner la

parole aux enfants afin qu'ils puissent faire part de leurs besoins. Les retours sur les repas ont été positifs et un changement a été effectué au niveau du rassemblement avant de se mettre à table. Les enfants ont demandé que la durée soit écourtée afin de pouvoir jouer tranquillement.

À relever que la subvention de l'OFAS reçue de CHF 64'000.- pour la 1^{ère} année de fonctionnement de la nouvelle structure parascolaire L'Annexe fait partie du programme d'impulsion d'une durée limitée visant à encourager la création de places d'accueil. La deuxième année, elle se monte à env. CHF 50'000.- et la 3^{ème} année à CHF 25'000.-.

Les charges ont été contenues durant l'exercice malgré une hausse des repas et des frais énergétiques. Actuellement, les structures ont atteint leur capacité maximale au niveau des places d'accueil des enfants, ce qui permet d'optimiser les coûts. Lorsque le taux de couverture prévu par la loi est atteint, ce qui est le cas pour La Chaux-de-Fonds, le soutien financier cantonal pour les places supplémentaires n'est pas garanti, on parle alors d'aide financière.

552 / Accueil préscolaire

À nouveau, les places en crèches ont été progressivement remplies, plus particulièrement sur la 2^{ème} partie d'année, en lien avec la forte reprise de l'activité économique et la période de plein emploi.

Le nombre de place en crèche reste stable et à ce jour il n'y a pas de nouvelles demandes d'ouvertures de places. On dénombre actuellement 85 places communales et 332 places privées subventionnées.

À noter que c'est le Canton qui gère les listes d'attente pour l'accueil préscolaire. Les parents font part de leurs besoins via un formulaire en ligne en sélectionnant les structures en fonction du domicile ou du lieu de travail. Actuellement, la liste d'attente concerne environ 40 enfants dans toutes les crèches confondues, contre 20 auparavant.

Les structures communales ont finalement pu bénéficier, comme les structures privées, des indemnités fédérales liées à la crise sanitaire. Le Canton a entrepris les démarches nécessaires pour que les communes puissent y prétendre. Pour la Ville et ses structures, ce soutien équivaut à environ CHF 60'000.-.

870 / Défense incendie région

La nomination du nouveau commandant au 1^{er} septembre 2022 et son remplacement à son ancien poste, a permis de procéder en cascade à l'interne, à diverses modifications au sein de l'état-major favorisant la valorisation des compétences et la promotion interne. D'autre part, dans un marché du travail tendu et concurrentiel, la direction a, en collaboration avec le syndicat, une délégation du personnel et les RH, travaillé sur une stratégie globale visant à renforcer l'attractivité du service et à pérenniser les missions. La stratégie se déploiera sur plusieurs exercices en permettant d'améliorer les conditions-cadre du personnel. Un nouvel horaire a été mis en œuvre en ce début d'année 2023 et toutes les heures passées en caserne sont maintenant comptabilisées.

Les échanges avec les différentes entités telles que les Autorités, l'ECAP, les autres services cantonaux ou transversaux de la Ville, sont au beau fixe et le commandant est confiant sur l'avenir.

Les charges de personnel enregistrent une baisse par rapport au montant budgétisé en raison des difficultés à recruter du personnel formé lors des départs. En 2022, la dotation n'a pas pu être complétée. Aussi, le SISMN axe son recrutement sur des aspirants-es de la région en tenant compte de la durée de la formation de trois ans. Le poste *Formation métier* enregistre un dépassement en raison de quatre inscriptions à l'Ecole latine au lieu des deux budgétisées.

Les départs en retraite anticipée sont organisés du mieux possible par le service, bien que certaines demandes puissent évoluer en regard de l'état de santé du sapeur-pompier professionnel (SPP). Conformément au règlement communal, les départs en retraite anticipée doivent être sollicités 6 mois avant l'âge légal. Reconnu comme métier pénible, l'âge légal de départ à la retraite d'un SPP est de 61 ans. Les remboursements sur les postes *Assurance maladie et accidents* concernent principalement deux situations. Il est encore précisé que le turn-over reste faible au sein du service.

Concernant les dépassements des postes *Équipement ORPP et Vêtements, équipements, linges MM*, ils résultent du changement de système comptable SAP à Abacus ; les stocks ont dû être comptabilisés de la sorte. À noter que l'ECAP prend en charge 100% des achats d'équipements des sapeurs-pompiers, enregistrés dans le compte *Dédommagements cantons et concordats*.

De manière générale, les postes des BSA peuvent varier d'une année à l'autre, en fonction des interventions ou des incidents difficilement prévisibles, ce qui explique que des variations importantes puissent apparaître. Il en va de même pour le compte *Prestations de services de tiers* qui enregistre les frais liés aux interventions dont la prise en charge ne peut être facturée à une autre entité. Par exemple, une porte fracturée pour les besoins de l'intervention.

En vue de réaliser des économies, le service se penchera dès 2023 sur l'étude des assurances du parc véhicules et des prestations informatiques.

Enfin, il est indiqué que le poste *Intérêts* comptabilise les charges d'intérêts relatives au bâtiment SISPOL.

871 / Service ambulancier

Le nombre d'interventions a augmenté, passant de 3'600 en 2021 à plus de 4'000 en 2022. Pour rappel, le SISMN met à disposition du dispositif sanitaire cantonal 2,36 ambulances annualisées. Trois ambulances sont opérationnelles en semaine, de 07h00 à 19h00 et deux en soirée, la nuit et le week-end.

Elles interviennent sur l'ensemble du territoire cantonal et, dans certains cas, hors-canton (Jura, Berne) afin de répondre de manière efficiente aux besoins des patients.

L'excédent de charge, soit la part non-couverte par la facturation des prestations, est mutualisé au niveau cantonal selon une clé de répartition spécifique validée par le Comité directeur des ambulances (CODIR). Celui-ci est présidé, pour la période 2023-2024, par le directeur du SISMN.

Les pertes sur débiteurs ont diminué en comparaison à 2021. Les demandes pour des arrangements de paiement sont toutes étudiées et le service des finances se charge de leur suivi.

Comme mentionné plus haut, la collaboration entre les entités est bonne, une des ambulances du SPS Neuchâtel est actuellement en prêt en attendant la livraison de celle commandée. Ce même état d'esprit prévaut lors du recrutement des ambulanciers.

Enfin, il est indiqué que la visite du SISMN par l'Inter association du sauvetage (IAS) s'est bien déroulée, la certification a d'ailleurs été reconduite. Les experts ont salué l'ensemble des travaux et les adaptations réalisées pour atteindre les objectifs, notamment en termes de conformité des

équipages. À ce sujet, il est relevé qu'un des volets de la stratégie qui se déploiera sur plusieurs années, permettra de compter sur une dotation complète en personnel formé, hors étudiants-es.

876 / Service du feu

Ce centre qui comptabilise la participation de la Ville à la défense incendie ne suscite pas de remarque particulière.

877 / Service de sauvetage

Ce centre correspond à la part assumée par la Ville au fonctionnement du centre 871. La quote-part entre les communes des Montagnes neuchâtelaises est proportionnelle à la population.

878 / Secours routier / Hydrocarbure / Chimique / Grimpe

Ce centre renseigne sur la contribution de la Ville à l'ECAP. Les coûts sont mutualisés au niveau cantonal. Les décisions sont prises au sein de la Commission stratégique de la défense contre les incendies et des secours (COSTRADIS) dont le directeur du dicastère est membre.

880 / Protection civile – détachement catastrophe

Le centre 880 constitue la part de la Ville (coût par habitant).

890 / OPC Organism. Protection Civile

Le centre financier 890 concerne le fonctionnement de l'ensemble des Montagnes neuchâtelaises (OPCMN) et dépend des directives cantonales.

Le rapporteur de la sous-commission

Karim Boukhris